

S.S.I.A.P 1

- **PUBLIC CONCERNE**

Tout dirigeant ou salarié d'entreprise
Effectif maximum : 12 personnes

- **PRE REQUIS :**

Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005
dont par exemple :

* Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST
en cours de validité

* Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

* Aptitude médical

- **OBJECTIF**

1ère partie - Le feu et ses conséquences (6h00) :

*Le feu

* Comportement au feu

2e partie - Sécurité incendie (17h00) :

*Principes de classement des établissements

*Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

*Desserte des bâtiments

*Cloisonnement d'isolation des risques

*Évacuation du public et des occupants

*Désenfumage

*Éclairage de sécurité

*Présentation des différents moyens de secours

3e partie - Installations techniques (9h00) :

* Installations électriques

* Ascenseurs et nacelles

* Installations fixes d'extinction automatique

* Colonnes sèches et humides

* Système de sécurité incendie

4e partie - Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18h00) :

- * Le service de sécurité
- * Présentation des consignes de sécurité et main courante
- * Poste de sécurité
- * Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- * Mise en œuvre des moyens d'extinction
- * Appel et réception des services publics de secours
- * Sensibilisation des occupants

5e partie - Concrétisation des acquis (17 h00) :

- * Visites applicatives
- * Mises en situation d'intervention

● **DUREE**

67 h hors examen et temps de déplacement

● **DATES**

2 session par an

● **EPREUVES**

Ecrite : QCM de 30 questions 30 minutes

Pratique : Ronde avec anomalies et sinistre 15 minute /stagiaire

● **LIEU DE LA FORMATION** : BE2A Béziers.